



Procès-verbal
Le mardi 14 mai 2002 - n° 99

10 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 14.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 9 mai 2002, sur la motion de M. Boisclair, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant que le principe du projet de loi n° 77, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités régionales de comté, soit maintenant adopté.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que le débat soit ajourné.

La motion est adoptée.

À 11 h 56, M. Brouillet, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 03.

Moment de recueillement

14 mai 2002

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

M. Julien, ministre du Revenu, fait une déclaration concernant des mesures de simplification et d'allégement réglementaire.

Mme Leblanc (Beauce-Sud) commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

Dépôts de documents

M. Bégin, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel du Fonds d'aide aux recours collectifs, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 1138-20020514)

M. Rochon, ministre d'État aux Ressources humaines et au Travail, dépose :

Le rapport annuel de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2001.

(Dépôt n° 1139-20020514)

M. Boisclair, leader du gouvernement, dépose :

La réponse écrite à une pétition présentée le 19 mars 2002 par Mme Blanchet (Crémazie) concernant l'inclusion de la grosseur et du poids comme motif de discrimination dans la Charte québécoise des droits et libertés ;

(Dépôt n° 1140-20020514)

14 mai 2002

La réponse écrite à une pétition présentée le 27 mars 2002 par M. St-André (L'Assomption) concernant la rémunération des responsables de service de garde en milieu familial ;

(Dépôt n° 1141-20020514)

La réponse écrite à une pétition présentée le 27 mars 2002 par Mme Loisel (Saint-Henri–Sainte-Anne) concernant le financement de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles.

(Dépôt n° 1142-20020514)

Mme la Présidente dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Marcoux (Vaudreuil) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 15 mai 2002, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'Opposition ».

(Dépôt n° 1143-20020514)

Dépôts de rapports de commissions

M. Paré (Lotbinière), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 9 mai 2002, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 207 Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'«Association d'hospitalisation du Québec»

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1144-20020514)

Le rapport est adopté.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

14 mai 2002

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Copie d'un communiqué de presse, en date du 9 mai 2002, concernant trois nouvelles salles à l'Hôpital Laval.

(Dépôt n° 1145-20020514)

Motions sans préavis

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement procède à des consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage, les 22 et 23 mai 2002, et à cette fin, qu'elle entende les personnes et organismes suivants :

Le mercredi 22 mai 2002

10 h 00 à 10 h 15	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement suivi de celles du groupe parlementaire formant l'opposition
10 h 15 à 11 h 00	Fédération québécoise des municipalités
11 h 00 à 11 h 45	Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
11 h 45 à 12 h 30	Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets
15 h 00 à 15 h 45	Association de l'industrie forestière du Québec
15 h 45 à 16 h 30	Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement
16 h 30 à 17 h 15	Association canadienne de l'industrie du plastique
17 h 15 à 18 h 00	Recyclemedia

14 mai 2002

Le jeudi 23 mai 2002

09 h 30 à 10 h 15	Union des municipalités du Québec
10 h 15 à 11 h 00	Collecte sélective Québec
11 h 00 à 11 h 45	Réseau Environnement
11 h 45 à 12 h 30	Conseil patronat de l'environnement du Québec
15 h 00 à 15 h 45	Conseil québécois du commerce au détail
15 h 45 à 16 h 30	Association des détaillants en alimentation du Québec
16 h 30 à 17 h 15	M. Normand Maurice
17 h 15 à 17 h 30	Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition
17 h 30 à 17 h 45	Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition.

QUE le ministre délégué à l'Environnement et à l'Eau soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

14 mai 2002

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 54, Loi portant réforme du Code de procédure civile, et d'entreprendre les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 84, Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation.

M. Bissonnet, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Bissonnet, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 15 mai 2002, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Marcoux (Vaudreuil).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Parti québécois qu'il mette fin immédiatement à l'improvisation dans la définition et l'implantation de la réforme de l'éducation aux niveaux primaire et secondaire.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Boisclair, ministre de l'Environnement, propose que le principe du projet de loi n° 103, Loi portant restrictions relatives à l'élevage de porcs, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 103 est adopté.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 103 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Marcoux (Vaudreuil) à M. Sylvain Simard, ministre de l'Éducation, concernant les manuels scolaires du nouveau programme d'enseignement au primaire ;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Houda-Pepin (La Pinière) à M. Côté, ministre délégué à l'Habitation, concernant le dossier de la discrimination à l'égard des locataires.

14 mai 2002

À 18 h 29, M. Beaulne, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 15 mai 2002, à 10 heures.

La Présidente

LOUISE HAREL